

Règlement partiel championnat des clubs 2019 (CDC)

La composition des équipes est ouverte à toutes les catégories confondues, féminines, seniors, vétérans, provençal. Pour éviter que des joueurs puissent jouer dans différentes équipes de leur club, pour un même championnat (open, féminin, vétérans, jeu provençal) les clubs doivent établir des listes de joueurs par équipe (la liste n'est pas limitative et peut être évolutive en cours de saison).

Les clubs doivent faire parvenir au comité départemental **le 31 mars 2019 dernier délai**, les listes initiales de joueurs participant pour chaque équipe engagée (CDC, CRC et CNC)

Toutefois 2 joueurs maximum pourront changer d'équipe mais uniquement pour une division supérieure et ils ne pourront plus en changer par la suite.

Participation multiple : Les championnats open, féminin, vétérans et jeu provençal étant des compétitions différentes, un joueur peut s'engager dans l'ensemble des championnats des clubs. Il en est de même pour un jeune déjà inscrit dans sa catégorie désirant participer au championnat open, féminin ou jeu provençal.

Joueurs mutés : Un seul joueur muté extra départemental est autorisé par équipe.

Joueurs étrangers : Tout joueur de nationalité étrangère, licencié auparavant dans un autre pays, peut participer aux différents championnats des clubs. En revanche lors de sa première année de licence FFPJP sur le territoire national, il sera considéré comme un joueur muté extra départemental. En dehors de cette règle le nombre de joueurs étrangers n'est pas limité par équipe. Il en est de même pour un joueur français licencié à l'étranger qui reviendrait en France prendre une licence FFPJP.

Championnat des clubs seniors 2019

L'équipe championne D1 monte en CRC, pas de match de barrage pour le second à l'accession en CRC.

Championnat des clubs féminins 2019

L'équipe championne D1 disputera un match de barrage à l'accession en CRC et se déplacera le 24 novembre 2019 date limite, contre le club champion du CD01.

Championnat des clubs vétérans 2019

L'équipe championne D1 disputera le championnat des clubs Rhône Alpes en groupe 2 contre les champions CD07-CD73-CD42 les 19 septembre 2019 et 3 octobre 2019. Les premiers de chaque groupe disputeront la finale le 10 octobre 2019. Le champion participera à la finale nationale le 22 au 25 octobre 2019 à Montluçon (03)

Championnat des clubs provençal 2019

Cette année un match est joué par 6 joueurs par équipe, il est composé de 2 phases jouées dans l'ordre suivant : • une phase en doublettes avec 3 parties, • une phase en triplettes avec 2 parties. A chaque phase du match sont attribués des points pour les parties gagnées : 4 points en doublette, 6 points en tripléte. Le total est donc de 24 points soit : - 3 doublettes à 4 points = Total 12 points - 2 triplettes à 6 pts = Total 12 points Le total des points pour chaque équipe permet de déterminer un vainqueur tout en permettant le match nul. Une seule division de deux poules 1A-1B, les deux premiers disputeront la final le 1 septembre 2019 au Borne à 14h00. Le champion recevra le 24 novembre 2019 en barrage d'accession en CRC le champion du CD 69.